



Monsieur le Secrétaire général de la CFDT

Monsieur le Président de la CFTC

Monsieur le Président de la CFE-CGC

Monsieur le Président de la CGT-FO

Monsieur le Président de la CGT

Paris, le 10 octobre 2018

Messieurs,

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des propositions de thèmes que vous souhaitez inscrire dans un futur agenda social et économique autonome des partenaires sociaux

Tout d'abord, nous partageons l'idée qu'au niveau interprofessionnel, les organisations d'employeurs et de salariés doivent pouvoir définir les thèmes d'intérêt général qu'ils souhaitent débattre en dehors de ceux que l'état peut leur confier. Pour autant cette réflexion doit s'inscrire dans un contexte doublement nouveau :

- les thèmes que nous retiendrons ensemble pour bâtir ce cadre de discussions doivent tenir compte des changements profonds qui bouleversent nos entreprises en particulier sous l'impulsion des changements technologiques qui ont des conséquences direct sur le monde du travail ;
- le cadre que nous nous fixerons s'inscrit par ailleurs dans un environnement substantiellement remanié : les ordonnances réformant le code du travail ont posé un nouvel ordre normatif qui confie plus de responsabilités aux branches professionnelles et aux entreprises. Nous devons nécessairement construire notre agenda dans le respect de ce nouvel ordre et des prérogatives des branches professionnelles et des entreprises. La question sera donc de savoir, pour chaque thématique, si le niveau interprofessionnel est le niveau optimal de traitement du sujet et décider également quel est le mode dialogue adapté : réflexion partagée, délibération ou négociation.

Il s'agit donc pour les partenaires sociaux de réinventer le dialogue social interprofessionnel pour le mettre en adéquation avec la réalité et le monde économique de demain

Nous vous proposons donc de travailler notre agenda économique et social commun sur les thèmes suivants:

- délibération sur le positionnement des partenaires sociaux au sein des systèmes de gestion paritaire : responsabilité de gestion, gouvernance, financement ;
- réflexion partagée sur les conséquences des transitions numériques et écologiques sur l'organisation du travail ;
- délibération sur les nouvelles formes d'emploi liés aux mutations technologiques (qui serait la conséquence de la réflexion partagée précédente) ;
- réflexion partagée sur le rôle des entreprises dans l'inclusion dans la société par le travail ;
- réflexion partagée sur le modèle économique et social en Europe.

Par ailleurs nous souhaitons que le « dialogue économique » existant depuis plusieurs années entre nos organisations se poursuive et intègre certains de ces thèmes.

Nous vous proposons donc de nous retrouver dans les semaines qui viennent pour débattre de ces orientations

Nous vous prions de croire à nos sentiments les plus cordiaux.

Geoffroy ROUX-DE-BEZIEUX



François ASSELIN



Alain GRISET

